

lui, peut-être, et mon vocabulaire n'est pas aussi étendu que le sien. J'espère qu'il comprendra tout de même mon langage simple. Je lui demande une déclaration, en langage ordinaire, au sujet de l'avenir du projet de Chignectou. Je constate que le président des États-Unis a indiqué qu'on rouvrirait les négociations et les pourparlers relatifs au projet de Passamaquoddy et de l'énergie marémotrice qu'on peut en attendre. Le Canada possède un potentiel d'énergie marémotrice plus vaste encore et moins coûteux et j'aimerais savoir ce qu'on en fera.

J'ai posé cette question au secrétaire d'État deux ou trois fois. Il m'a toujours répondu mais de façon telle qu'il est difficile de savoir si on le laissera dormir, comme dans le moment, ou si on chargera l'Office d'expansion économique de la région atlantique de s'occuper du projet de Chignectou sans tarder. J'estime qu'il n'y a pas une minute à perdre et qu'il faut étudier les possibilités des marées de la baie de Fundy.

**M. Peters:** Six années de perdues.

**M. Coates:** Mon honorable ami dit six années de perdues. C'est tout ce qu'il en sait. Je crois que le secrétaire d'État devrait déclarer de façon bien nette si, oui ou non, on étudiera le potentiel des marées de la baie de Fundy. Je ne veux pas qu'il réponde par des si, des mais ou qu'il dise qu'il en parlera à celui-ci ou à celui-là, qu'il demandera à celui-ci ou celui-là ou qu'il s'informera auprès d'un tel. Il est membre du cabinet et porte-parole de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. C'est de lui que je veux un commentaire et je suis certain que la population des provinces atlantiques veut connaître exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire. Va-t-il procéder à une étude des marées de la baie de Fundy ou non? Ce n'est pas une question bien difficile et on peut y répondre par un oui ou un non. Il est certainement en mesure de donner ordre à l'Office d'expansion économique de la région atlantique de faire une telle étude. Il peut aussi lui dire de ne pas la faire et, quand il aura fait les nouvelles nominations dans quelques semaines, il est probable qu'il pourra aussi lui dire d'arrêter les études quand il lui plaira. Mais j'estime que les provinces atlantiques doivent savoir d'une façon précise si l'on va procéder à cette étude.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'au moment où le secrétaire d'État nous parlera des nominations de ces personnes, il nous dira qu'elles seront maintenues en fonction pour la durée de leur premier mandat. Sinon, pourquoi leur fait-il perdre leur temps pendant un an ou moins d'un an? Pourquoi ne pas leur dire

[M. Coates.]

simplement de se rendre utiles d'autres façons? Le court délai pendant lequel ils feront partie de l'Office en vertu de cette loi ne leur permettra pas vraiment de rendre les services insignes qu'ils pourraient rendre s'ils pouvaient compléter le mandat prévu lors de leur nomination. Le secrétaire d'État se montre peu équitable lorsqu'il dit: «Ils pourront toujours être nommés de nouveau». Si telle était l'intention du gouvernement, pourquoi celui-ci veut-il réduire la durée de leur mandat? Cette question ne se serait jamais posée. Le gouvernement estime peut-être que certains membres de l'Office sont sympathiques au parti conservateur et il veut les évincer. Mais sachons-le bien: à la fin de l'année, tous les Canadiens se rendront compte que cette allégation était mensongère, car il n'est aucunement question d'accorder à l'un d'entre eux un nouveau mandat. Autrement, le gouvernement ne se serait pas donné la peine de présenter cette modification et de chercher à faire croire aux honorables députés qu'il ne songe pas à se débarrasser de gens dont il ne prise guère les opinions politiques.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je serai, comme toujours, très bref dans mes observations. Je tiens à dire que je rejette, en m'en formalisant beaucoup, l'affirmation du secrétaire d'État (M. Pickers-gill) d'après laquelle mon honorable ami, collègue et voisin, le député de Cumberland (M. Coates), risquerait, par sa façon d'agir ou ses propos, d'entraver une initiative tendant à favoriser le bien-être des provinces Maritimes. Son attitude jusqu'ici est bien établie et je n'ai pas besoin de citer de faits à l'appui.

Nous avons eu, monsieur l'Orateur, un débat fort intéressant. Toutefois, si j'ai quelque regret, c'est qu'hier, le président a interrompu le député de Winnipeg-Sud-Centre, lorsqu'il énumérait les qualités et vertus d'autres hommes, originaires des provinces Maritimes, qui avaient fait grand honneur au Canada. S'il avait poursuivi son énumération, nous n'aurions peut-être pas pu terminer ce que nous avons accompli hier.

Il y a encore une petite question—petite par rapport à la longueur de mes observations,—et si je la mentionne, c'est qu'elle revêt une grande importance. Au cours de ce débat, j'ai cherché cette session-ci, en posant des questions à l'intention du ministre des Travaux publics et du premier ministre, ainsi qu'à d'autres, d'obtenir du gouvernement une déclaration nette au sujet du grand projet national qu'est la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. J'ai demandé au secrétaire d'État de nous donner l'assurance catégorique que cette grande entreprise ne comptera pas parmi celles qu'étudiera l'Office, afin que la décision